

FORMATION : Elaborer le Document Unique en ACP

Contexte

La loi n° 2008-67 du 21 janvier 2008 et le décret n° 2008-244 du 7 mars 2008-art. (V) rendent obligatoire la retranscription de l'inventaire et de l'évaluation des risques dans un Document Unique (DU) qui doit être tenu à jour annuellement. Le non-respect de cette obligation expose à des poursuites pénales.

Le nouveau code du travail reprend les exigences de la loi de 1991 et du décret de 2001.

Qui peut être concerné par cette formation ?

Toute personne exerçant en ACP impliquée dans cette démarche : pathologiste, cadre, responsable d'hygiène et sécurité, responsable technique, technicien, groupe de travail en hygiène et sécurité.

Contenu

Elaboration et maîtrise du document unique

- Fondamentaux de maîtrise et gestion d'un document
- Méthodologie d'élaboration du document unique
- Définition d'unités de travail en ACP
- Caractérisation d'unités de travail
- Elaboration de fiches de poste intégrées Qualité/ Sécurité
- Elaboration d'un plan d'action et de suivi
- Pose d'indicateurs sécurité
- Tableau de bord
- Revue de direction sécurité

L'AMDEC

- Questions de base de l'AMDEC
- Cotation de détermination des priorités
- Calcul de la criticité ou IPR (indice de priorité du risque)

L'AMDEC et le document unique

- Recenser les dangers
- Evaluer les risques
- Pistes d'amélioration de la prévention pour une unité de travail en ACP

Lecture pas à pas et éléments de réponse à la circulaire DRT N°6 du 18 avril 2002.

Bénéfices attendus

- Maîtriser la méthodologie de réalisation du DU et sa mise à jour régulière.
- Maîtriser l'AMDEC (analyse des modes de défaillance, de leurs effets et de la criticité).
- Maîtriser la planification des actions à mener et leur suivi dans une logique d'amélioration continue.

Points forts de la formation

- Animation d'une AMDEC sur un processus métier en ACP.
- Analyse d'un poste de travail pour la construction du document unique.

Supports pédagogiques

- Power Point.
- Chaque participant reçoit un livret contenant les apports théoriques et un modèle de document unique en ACP.

Inscription

L'inscription se fait auprès du secrétariat de l'AFAQAP (secretariat@afaqap.org ou 03 88 12 81 41)